

## Préoccupations de PostEurop à l'égard du Code des douanes de l'Union (CDU)

Bruxelles, février 2013

PostEurop, en tant que représentante de **52 prestataires du service postal universel** en Europe, soutient la réforme de la législation douanière de l'Union européenne (UE) qui devrait aider les entreprises postales à fournir des procédures de dédouanement à la fois simples et rapides pour tous les consommateurs finaux au sein de l'UE. La réglementation douanière et ses actes délégués et d'exécution devraient être aussi simples que possible afin d'éviter de nouvelles charges administratives impliquant des coûts supplémentaires pour les opérateurs postaux et leurs clients. Par conséquent, avant que toute nouvelle exigence ne soit introduite, une analyse coûts/bénéfices devrait apporter une plus grande clarté quant à l'impact sur le secteur postal et les effets sur les consommateurs finaux.

PostEurop a examiné la proposition de CDU, à la fois en termes de caractéristiques techniques et d'aspects procéduraux. Notre première remarque porte sur l'**Art.5 34b** - « le terme 'opérateur postal' fait référence à un opérateur désigné établi dans et autorisé par un État Membre pour fournir les services internationaux régis... ».

PostEurop estime que la définition « Le terme 'opérateur postal' fait référence à un opérateur établi dans et désigné par un État Membre pour fournir les services internationaux régis ... » serait plus précise et établirait mieux le lien avec les responsabilités des Etats Membres de l'UE sur les opérateurs désignés.

En ce qui concerne l'**Art. 19** « Empowerment » (Responsabilisation), une préoccupation majeure doit malheureusement être soulevée. L'article stipule que « les autorités douanières n'exigeront pas des opérateurs postaux, déclarant des envois de correspondance ou des envois postaux en tant que représentants des douanes, d'apporter la preuve de leur responsabilisation. » « n'exigeront pas... d'apporter la preuve » signifie que les opérateurs postaux devraient disposer d'une responsabilisation, qu'il y ait ou non présentation de preuve aux autorités douanières. Étant donné que les opérateurs postaux déclarent des millions d'envois par jour et compte tenu du pourcentage élevé d'opérations entre les entreprises et les consommateurs (B2C) et entre consommateurs (C2C), cette exigence implique que des millions de consommateurs finaux doivent être

contactés quotidiennement afin d'assurer leur responsabilisation pour le processus de dédouanement postal. Par conséquent, PostEurop recommande vivement le retrait de cette phrase ainsi que son remplacement au profit d'une formulation plus claire mieux adaptée aux opérations postales au sein de l'UE, par exemple en incluant une exception totale pour les opérateurs postaux telle quelle aujourd'hui pour répondre aux exigences de l'obligation de service universel.

.....

Cette position commune est soutenue par les opérateurs postaux publics suivants :

<b>Pays</b>	<b>Opérateurs postaux publics</b>
Autriche	Österreichische Post
Belgique	bpost
République Tchèque	Ceská pošta, s.p.
Danemark	Post Danmark AS
Finlande	Itella
France	La Poste
Allemagne	Deutsche Post
Hongrie	Magyar Posta
Irlande	An Post
Italie	Poste Italiane
Lettonie	Latvijas Pasts
Luxembourg	P&T Luxembourg
Malte	MaltaPost p.l.c.
Pays-Bas	PostNL
Norvège	Posten Norge
Portugal	CTT Correios
Slovaquie	Slovenská Posta a.s.
Espagne	Correos
Suède	Posten AB
Royaume-Uni	Royal Mail

Pour tout complément d'information, veuillez contacter :

**M. Reinhard Fischer**

Président du GT Procédures douanières de PostEurop

E: [r.fischer-zoll@deutschepost.de](mailto:r.fischer-zoll@deutschepost.de)

*POSTEUROP est l'association représentant les intérêts de 52 opérateurs postaux publics européens. Elle s'engage à soutenir et à développer un marché européen de la communication postale durable et accessible à tous ainsi qu'à fournir un service universel moderne et accessible. PostEurop promeut la coopération et l'innovation tout en apportant une valeur ajoutée à l'industrie postale européenne. Ses Membres comptent près de 2,1 millions d'employés en Europe et servent 800 millions de clients via 175 000 guichets. PostEurop est également une Union restreinte officiellement reconnue de l'Union postale universelle (UPU).*